

Permis de conduire B

PUBLIC CONCERNE

- L'ASPEC accueille des personnes ayant une démarche d'insertion, sociale ou professionnelle et/ou en situation de handicap préalablement identifiées au cours d'un entretien.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Obtenir le permis de conduire B par un apprentissage du code de la route, de la sécurité routière et de la conduite automobile
- Permettre l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes en difficultés
- Reprendre les notions de base et maintenir le niveau de compétences en matière de mobilité des séniors
- Permettre l'apprentissage des règles de vie en société (éco-conduite, sécurité routière, courtoisie...)
- Accéder à la mobilité et à l'autonomie

DUREE DE FORMATION

- Entrée et sortie permanente
- La durée de la formation est inhérente au profil de chaque stagiaire et est déterminée par :
 - Une évaluation de code qui est possible, à la demande du stagiaire, afin de définir les besoins et permettre de mieux appréhender les subtilités du code de la route en réactivant les savoirs de base.
 - L'évaluation de conduite qui est, elle, **obligatoire** et doit être réalisée avant la signature du contrat.

Ces outils permettent de sécuriser le parcours de formation en identifiant les besoins et les modalités d'apprentissage à mettre en place pour parvenir, dans les meilleures conditions, à l'acquisition du permis de conduire.

- Temps partiel
- Amplitude horaire : 9h à 12h30 et 13h30 à 19h

MODALITES D'INSCRIPTION ET DELAI D'ACCES

- Contacter l'ASPEC afin de fixer un rendez-vous pour un entretien individualisé permettant de :
 - définir les modalités du parcours de formation
 - rechercher les différentes solutions d'aide au financement du permis de conduire
 - déterminer un plan de financement
 - fixer le rendez-vous d'évaluation(s)
- Au cours du second rendez-vous et après la réalisation de(s) évaluation(s)
 - Finaliser le dossier de demande de permis de conduire
 - Établir le contrat de formation en adéquation avec le(s) évaluation(s) réalisée(s)

TARIFS

- Merci de contacter l'ASPEC pour obtenir un devis adapté à votre parcours et votre projet. Toutefois, pour définir un devis précis des besoins de formation l'évaluation de conduite doit être réalisée avant l'établissement du contrat de formation.

PREREQUIS POUR CHAQUE PARCOURS

<p>Permis B</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir au moins 18 ans - Posséder l'ASSR ou l'ASR <ul style="list-style-type: none"> o Si le stagiaire à moins de 21 ans et que c'est la 1ère catégorie de permis qu'il présente, il doit être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de 2nd niveau (ASSR2) ou de l'attestation de sécurité routière (ASR). <p><i>* Si vous avez moins de 25 ans, vous devez être en règle avec les obligations de recensement.</i></p> <p><i>* Si vous avez la nationalité suisse, andorrane, monégasque ou d'un État de l'Espace économique européen (EEE), vous devez avoir vos attaches personnelles et/ou professionnelles depuis au moins 6 mois en France.</i></p> <p><i>* Si vous êtes étranger, vous devez vivre en France depuis au moins 6 mois et avoir un titre de séjour valide.</i></p>
<p>Conduite Anticipée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir au moins 15 ans lors de l'inscription et - Avoir au moins 17 ans pour se présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire B.
<p>Conduite Supervisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir 18 ans ou plus - Avoir réussi le code (épreuve théorique générale ou ETG) ou déjà détenir une catégorie de permis depuis 5 ans au plus - Être titulaire de l'attestation de fin de formation initiale - Avoir réalisé le rendez-vous préalable de 2h avec l'accompagnateur - Avoir l'accord de l'assureur du véhicule

DECOUPAGE DE LA FORMATION

Rigoureusement conforme à l'arrêté du 13 mai 2013 relatif au référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC), cette formation comprend un volet théorique et un volet pratique.

Formation théorique: Le code de la route

DURÉE DU PARCOURS	<ul style="list-style-type: none"> - Code classique – durée du contrat pouvant aller jusqu'à 6 mois - Code adapté – durée du contrat pouvant aller jusqu'à 1 an - Remise à niveau – Selon les besoins
-------------------	--

PROGRAMME

Un test de positionnement (Évaluation code) peut-être proposé afin de définir les besoins et permettre de mieux appréhender les subtilités du code de la route en réactivant les savoirs de base.

1. Dispositions légales en matière de circulation routière	ce thème traite de la signalisation routière, des règles de circulation, de la vitesse, du positionnement sur la chaussée, de l'arrêt et du stationnement, du croisement et du dépassement.
2. Le conducteur	ce thème traite de la vigilance à l'égard des autres usagers, de l'évaluation et de la perception des intervalles de sécurité, des déficiences du conducteur et des risques sur la conduite.
3. La route	ce thème traite de la réglementation et de comportements de conduite : en cas de visibilité ou d'adhérence réduites, dans des conditions dégradées et sur autoroute.
4. Les autres usagers de la route	ce thème traite des autres usagers de la route : usagers vulnérables (motos, cyclistes, piétons), poids lourds, véhicules de transport en commun, véhicule d'intérêt général.
5. Réglementation générale et diverse	ce thème traite des documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, du permis à points, des principales infractions et sanctions, du transport de passagers et de chargement.
6. Porter secours	ce thème traite des règles et comportements à adopter sur les lieux d'un accident.
7. Précautions nécessaires en quittant le véhicule	ce thème traite des précautions et vérifications de sécurité en prenant et quittant le véhicule, et de l'importance de la position de conduite sur l'efficacité de la conduite et la sécurité.
8. Éléments mécaniques et autres éléments liés à la sécurité	ce thème traite de l'entretien du véhicule, des éléments de sécurité et de dépannage élémentaires, des commandes, accessoires et témoins, et des pneumatiques.
9. Équipements de sécurité des véhicules	ce thème traite de l'installation sécurisée des enfants et passagers adultes, et des équipements de sécurité active et passive des véhicules (ABS, ESP, AFU, etc.).
10. Utilisation du véhicule et respect de l'environnement	ce thème traite de l'éco-mobilité, de la conduite économique et de la réglementation concernant le bruit et la pollution.

Formation pratique : La conduite

PRÉREQUIS	Avoir obtenu le code depuis moins de 5 ans.
DURÉE DU PARCOURS	<p>La formation minimum obligatoire est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 20 h de conduite sur un véhicule à boîte mécanique ○ 13h de conduite sur un véhicule à boîte automatique <p>Le volume d'heure de formation pratique est défini au cours de l'évaluation de conduite réalisée à l'inscription. Ce volume d'heure pourra évoluer au cours de la formation.</p>
PROGRAMME	
1. Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> ○ C1a - Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. ○ C1b - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. ○ C1c - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. ○ C1d - Démarrer et s'arrêter. ○ C1e - Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. ○ C1f - Utiliser la boîte de vitesses. ○ C1g - Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. ○ C1h - Regarder autour de soi et avertir. ○ C1i - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	<ul style="list-style-type: none"> ○ C2a - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. ○ C2b - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. ○ C2c - Adapter l'allure aux situations. ○ C2d - Tourner à droite et à gauche en agglomération. ○ C2e - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. ○ C2f - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. ○ C2g - S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> ○ C3a - Évaluer et maintenir les distances de sécurité. ○ C3b - Croiser, dépasser, être dépassé. ○ C3c - Passer des virages et conduire en déclivité. ○ C3d - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. ○ C3e - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. ○ C3f - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. ○ C3g - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"> ○ C4a - Suivre un itinéraire de manière autonome. ○ C4b - Préparer et effectuer un voyage « longue distance » en autonomie. ○ C4c - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. ○ C4d - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. ○ C4e - Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). ○ C4f - Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. ○ C4g - Pratiquer l'éco-conduite.

METHODES ET MATERIELS PEDAGOGIQUES

- Moyens techniques mis en œuvre
 - Matériel informatique avec traitement de texte et accès internet.
 - Supports et manuels d'apprentissage.
 - 2 véhicules auto-école, équipés de système à double commande.
- Individualisation du parcours
- Partie théorique : cours magistraux, projections
- Partie pratique : mise en situation réelle de conduite sur voie ouverte

MODALITES D'EVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

- Évaluations au cours de la formation :
 - Code par des examens blancs
 - Conduite par un bilan de compétences
- Examen du code de la route – ETG (Examen Théorique Général) durée de validité de 5ans ou 5 présentations à l'examen pratique.
- Examen pratique
- Délivrance du titre par courrier RAR envoyé par l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) après constitution du dossier de demande de fabrication du titre sur l'espace dématérialisé de l'ANTS. Cette demande est faite soit par le candidat soit avec l'aide de l'ASPEC.

ACCESSIBILITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'ASPEC (aspec@institut-don-bosco.fr) bénéficie de professionnels formés à l'accueil d'un public en situation de handicap. Il dispose d'un réseau de partenaires pouvant être sollicité afin d'adapter les parcours de formation en fonction des situations le nécessitant. Pour cela, vous pouvez contacter l'ASPEC pour toute demande d'information relative à l'entrée et à l'adaptation de votre parcours de formation.

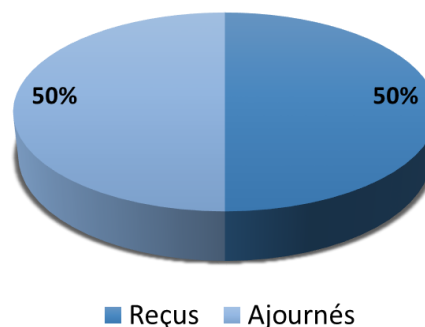
POUR CONTACTER L'ASPEC

Contactez le secrétariat au 05.56.84.34.90 ou par mail : aspec@institut-don-bosco.fr

Adresse : 40 rue des cèdres, 33 170 Gradignan

Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

TAUX DE REUSSITE – JANVIER A NOVEMBRE 2020



- 50% des stagiaires présentés à l'examen du permis B l'ont obtenu